



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2003
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-cinquième session

2-5 mars 2004

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*

Activités non classées par domaine : indicateurs

Rapport du Comité consultatif chargé des indicateurs

Note du Secrétaire général

Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa trente-quatrième session**, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport du Comité consultatif chargé des indicateurs. La Commission voudra peut-être faire siennes les recommandations du Comité et l'inviter à poursuivre l'examen des indicateurs utilisés pour le suivi de l'application des décisions des dernières conférences et sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, en particulier dans les domaines du VIH/sida et des technologies de l'information et des communications.

* E/CN.3/2004/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 4 (E/2003/24)*, chap. V, par. 4 d).



Avancement des travaux touchant les indicateurs de suivi des conférences

Rapport du Comité consultatif chargé des indicateurs

I. Introduction

1. Le Conseil économique et social et la Commission de statistique ont examiné la façon de suivre l'application des décisions de toutes les conférences des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines apparentés. Le Groupe consultatif des Amis de la Présidence a été prié de dresser une liste restreinte d'indicateurs qui serviraient à suivre l'application des décisions des conférences et de recommander un mécanisme permettant d'examiner d'un point de vue statistique les indicateurs qui seraient proposés à l'avenir. En ce qui concerne la liste restreinte d'indicateurs, les experts ont conçu un schéma où les indicateurs statistiques étaient répartis selon trois niveaux de priorité, chaque niveau en comportant une quarantaine. Ils ont recommandé de garder ce schéma à l'étude et de le compléter au fur et à mesure que de nouvelles décisions seraient prises par d'autres grandes conférences et réunions au sommet.

2. La Commission a créé à cet effet le Comité consultatif chargé des indicateurs, dont les 13 membres venaient de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Brésil, de la Chine, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Kazakhstan, de la Malaisie, de la Norvège, de la Palestine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le Comité est surtout chargé de tenir à jour le schéma d'indicateurs décrit dans le rapport des Amis de la Présidence. Trente-deux des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement correspondaient aux indicateurs de haute priorité retenus par les experts qui les ont donc inclus dans le schéma hiérarchisé. Les experts ont toutefois déploré le manque de clarté conceptuelle et de précisions dans la méthode de définition de certains indicateurs, qui expliquerait l'absence de données concernant plusieurs pays. La Commission a demandé au Comité de s'employer en premier lieu à améliorer la qualité des métadonnées¹ relatives aux indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et de simplifier ces derniers afin de les rendre plus comparables et transparents.

II. Examen technique des ensembles d'indicateurs

3. Comme la Commission l'a recommandé à sa trente-quatrième session, le Comité consultatif est chargé principalement :

a) D'harmoniser les indicateurs classés dans le schéma avec les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux concernant l'objectif 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement);

b) De parfaire la classification des indicateurs selon les trois niveaux de priorité, s'agissant en particulier du premier niveau, en se fondant sur des critères tels que « l'existence de bonnes métadonnées », « la possibilité d'obtenir des données » ou « la fiabilité et la comparabilité des données »;

c) De tenir le schéma d'indicateurs à jour et de le compléter en fonction des décisions, qui ont été prises ou qui le seront, à l'issue des conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

4. Au stade actuel de ses travaux, c'est à la tâche décrite au paragraphe 3 a) ci-dessus que le Comité attache le plus d'importance. Afin d'harmoniser les indicateurs retenus par les Amis de la Présidence et ceux permettant de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Comité a comparé les deux ensembles et recherché une solution en cas de divergence. Il a également tenu compte de la possibilité de recueillir des données. Il s'est fondé sur les observations formulées par l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, la Hongrie, l'Inde, le Kazakhstan, la Norvège et le Royaume-Uni et sur l'expérience qu'ils ont acquise en la matière pour tirer, dans le présent rapport, ses propres conclusions.

5. À l'exception de six d'entre eux, tous les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement ont été intégrés dans le schéma conçu par les Amis de la Présidence. Le Comité a réussi, à 16 cas près, à faire concorder les deux ensembles d'indicateurs. (La liste complète des indicateurs ainsi que le détail des comparaisons sont disponibles sous la forme d'un document de référence.) On trouvera ci-après les suggestions émises par le Comité au sujet des indicateurs qui présentent des disparités.

<i>No</i>	<i>Indicateur retenu par les Amis de la Présidence</i>	<i>Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement</i>
-----------	--	--

11	Taux de mortalité paludéenne (N2)	Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie (O6/C8/I21)
----	-----------------------------------	--

6. Le Comité estime que les indicateurs de la mortalité paludéenne devraient théoriquement couvrir tous les groupes d'âge. Toutefois, étant donné que plus de 80 % des victimes du paludisme enregistrées dans le monde sont des enfants de moins de 5 ans², le suivi et les choix stratégiques sont axés sur ce groupe.

<i>No</i>	<i>Indicateur retenu par les Amis de la Présidence</i>	<i>Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement</i>
-----------	--	--

15	Taux de prévalence du VIH/sida, pour le groupe d'âge des 15 à 24 ans, par sexe (N1)	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans ³ (O6/C7/I18)
----	---	--

7. Le Comité n'a pas pu prendre de décision, étant donné la difficulté d'établir quelque estimation du taux de prévalence du VIH. Nombreuses sont les personnes infectées qui refusent de révéler leur état; par ailleurs, dans beaucoup de pays, les estimations des taux de prévalence relèvent d'un choix politique. Les experts qui optent pour l'indicateur retenu par les Amis de la Présidence soulignent qu'il présente l'avantage de couvrir les hommes, principaux porteurs du virus. Ceux qui préfèrent l'indicateur de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement font valoir qu'il faudrait le définir de façon plus précise, en mettant l'accent sur les

femmes enceintes qui reçoivent des soins prénataux dans les dispensaires ou les hôpitaux.

No Indicateur retenu par les Amis de la Présidence *Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement*

18 Taux de morbidité paludéenne (N3) Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie (O6/C8/I21) [le taux de prévalence porte sur tous les groupes d'âge alors que le taux de mortalité ne se rapporte qu'aux enfants de moins de 5 ans]

8. Le Comité suggère d'inclure tous les groupes d'âge dans l'indicateur retenu par les Amis de la Présidence⁴.

No Indicateur retenu par les Amis de la Présidence *Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement*

19 Traitement du paludisme (N3) Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme (O6/C8/I22)

9. Par souci de précision, le Comité propose d'aligner l'intitulé de l'indicateur retenu par les Amis de la Présidence sur celui de l'indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement.

No Indicateur retenu par les Amis de la Présidence *Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement*

32 Proportion d'habitants ayant accès à de l'eau salubre (N1) Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure (zones urbaines et rurales) (O7/C10/I30)

10. Bien que l'indicateur du premier ensemble puisse paraître plus objectif et mesurable, les deux indicateurs coïncident en réalité étant donné qu'ils permettent tous les deux d'apprécier la proportion d'habitants ayant accès à l'eau salubre. La seule différence est que le mode de collecte de données est explicitement indiqué dans l'intitulé de l'indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement⁵.

No Indicateur retenu par les Amis de la Présidence *Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement*

33 Proportion d'habitants ayant accès à des moyens salubres d'évacuation des excréta (N1) Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (zones urbaines et rurales) (O7/C11/I31)

11. Les deux indicateurs concordent. La définition de l'indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement est acceptée sur le plan international et utilisée dans les enquêtes nationales⁶.

<i>No</i>	<i>Indicateur retenu par les Amis de la Présidence</i>	<i>Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement</i>
37	Émissions de gaz à effet de serre (N1)	Émissions de dioxyde de carbone (par habitant); et consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (tonnes de potentiel de destruction de l'ozone) (O7/C9/I28)

12. Étant donné que le terme d'« émissions de gaz à effet de serre » n'est pas assez précis et qu'il est préférable d'obtenir des données par habitant, le Comité opte pour l'indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement.

<i>No</i>	<i>Indicateur retenu par les Amis de la Présidence</i>	<i>Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement</i>
38	Consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (N2)	Émissions de dioxyde de carbone (par habitant); et consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (tonnes de potentiel de destruction de l'ozone) (O7/C9/I28) (<i>identiques au No 37 ci-dessus</i>)

13. Le Comité opte pour l'indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement, qui explicite les « substances qui appauvrissent la couche d'ozone » dont il s'agit.

<i>No</i>	<i>Indicateur retenu par les Amis de la Présidence</i>	<i>Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement</i>
51	Zones protégées en pourcentage de la superficie totale (N1)	Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (O7/C9/I26)

14. Le Comité a adopté, comme il lui a été proposé, l'intitulé et la définition de l'indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement.

<i>No</i>	<i>Indicateur retenu par les Amis de la Présidence</i>	<i>Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement</i>
54	Consommation d'énergie par unité de PIB (N1)	Énergie consommée (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (parité du pouvoir d'achat)

No *Indicateur retenu par les Amis de la Présidence* *Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement*

54 Consommation d'énergie par unité de PIB (N1) Énergie consommée (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (parité du pouvoir d'achat) (O7/C9/I27)

15. Le Comité a accepté la proposition d'ajouter la parité du pouvoir d'achat à l'indicateur retenu par les Amis de la Présidence.

No *Indicateur retenu par les Amis de la Présidence* *Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement*

126 Taux d'alphabétisation des adultes, par âge et par sexe (N1) Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (pourcentage femmes, hommes et total) (O2/C3/I8)
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes (O3/C4/I10)

16. L'indicateur du premier ensemble couvre aussi bien les 15 à 24 ans que le groupe des plus de 24 ans.

No *Indicateur retenu par les Amis de la Présidence* *Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement*

132 Proportion de femmes occupant des postes au gouvernement et des sièges au parlement (N1) Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (O3/C4/I12)

17. Le Comité opte pour l'indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement, qui est plus précis⁷.

No *Indicateur retenu par les Amis de la Présidence* *Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement*

138 Mode d'occupation des logements : pourcentage de foyers possédant leur logement et pourcentage de foyers louant leur logement (N3) Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (O7/C11/I32)

18. Le Comité a recommandé l'indicateur retenu par les Amis de la Présidence, qu'il juge plus logique. Il convient toutefois de bien séparer « propriétaires » et « locataires », ce qui faciliterait l'interprétation des données. Plusieurs experts craignent que le cumul de l'indicateur 138 et des indicateurs 134 à 137, pour lesquels aucune concordance n'a été établie, ne pose problème. Les indicateurs

retenus par les Amis de la Présidence portent sur des foyers alors que l'indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement se calcule de façon générale. Étant donné la relative complexité de ce dernier, il convient que le Comité examine de plus près la façon dont le Centre des Nations Unies pour les établissements humains mesure cet indicateur et les données dont on dispose actuellement.

<i>No</i>	<i>Indicateur retenu par les Amis de la Présidence</i>	<i>Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement</i>
-----------	--	--

139	Nombre de lignes téléphoniques principales pour 1 000 habitants (N1)	Nombre d'abonnés aux lignes téléphoniques et au téléphone portable sur 100 habitants (O8/C18/I47)
-----	--	---

19. Il est préférable d'utiliser l'indicateur retenu par les Amis de la Présidence qui porte sur 1 000 habitants; il convient toutefois d'y compter séparément le nombre d'abonnés au téléphone portable sur 1 000 habitants.

<i>No</i>	<i>Indicateur retenu par les Amis de la Présidence</i>	<i>Indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement</i>
-----------	--	--

140	Nombre d'abonnés à l'Internet pour 1 000 habitants (N2)	Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants et nombre d'internautes sur 100 habitants (O8/C18/I48)
141	Nombre d'ordinateurs pour 1 000 habitants (N2)	Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants et nombre d'internautes sur 100 habitants (O8/C18/I48)

20. Aucune décision n'a été prise, certains experts préférant le nombre d'abonnés qu'ils estiment plus facile à établir que le nombre d'utilisateurs, d'autres optant pour l'indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement dont les données leur semblent plus pertinentes, sachant que l'Internet peut être utilisé par l'abonné et sa famille ou par un foyer de plus d'un membre, et qu'une personne peut prendre plusieurs abonnements à l'Internet. Il serait par ailleurs indiqué de prendre en compte le nombre d'ordinateurs personnels pour 1 000 habitants, bien qu'il soit plus difficile d'obtenir ce type de données.

21. L'examen technique des indicateurs retenus par les Amis de la Présidence a révélé un certain nombre d'autres problèmes. Les indicateurs 30 et 31 (proportion d'enfants de moins de 1 an vaccinés contre la rougeole et contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos) devraient être soigneusement revus car dans certains, voire la plupart, des pays industrialisés, les enfants sont vaccinés lorsqu'ils ont environ 15 mois et ont déjà 2 ans au moment où ils sont dénombrés. L'indicateur 39 (Concentration de matières polluantes dans l'atmosphère dans les zones urbaines) est défini de façon très vague, ne peut pas être utilisé dans tous les pays et exige des moyens importants pour la collecte de données. Les indicateurs 89 et 90 devraient être modifiés de façon à tenir compte des ressources absolues; on pourrait sans doute les intituler « Dépenses publiques de santé a) en pourcentage du PIB et b) par habitant » et « Dépenses publiques d'éducation a) en pourcentage du PIB et b) par enfant en âge de fréquenter l'école primaire ou secondaire », les données par habitant et par enfant pouvant être exprimées en fonction de la parité du pouvoir d'achat.

III. Obtention de données

22. En examinant les sept rapports de pays communiqués par les membres du Comité, on constate que les pays développés sont en mesure de fournir des données pour la plupart des indicateurs retenus par les Amis de la Présidence. Aussi faut-il chercher plutôt à obtenir des données des pays en développement. Ainsi, l'Afrique du Sud n'est pour l'instant pas en mesure de fournir des données pour 61 (50 %) des 123 indicateurs retenus par les Amis de la Présidence. Il apparaît que le manque de données est moindre en ce qui concerne les indicateurs du premier niveau (26 %) et plus aigu en ce qui concerne le niveau 3 (65 %). Le Kazakhstan n'est pas en mesure de fournir des données pour 38 (31 %) indicateurs retenus par les Amis de la Présidence, dont 7 (18 %) du niveau 1 et 17 (40 %) du niveau 3. Le nombre relativement important d'indicateurs du niveau 1 qui ne peuvent être calculés faute de données pose de sérieux problèmes. Il importe d'étudier la question de l'existence des données sur une échelle plus grande si l'on veut se faire une idée précise de la situation dans toute sa complexité. Il s'agit là d'une des tâches à accomplir à l'étape suivante.

23. Étant donné que des normes internationales ont été définies pour presque tous les secteurs de la statistique, ce n'est probablement pas en améliorant les métadonnées qu'on pourrait obtenir plus de données. Pour rendre les données comparables, tous les pays devraient appliquer les mêmes normes. Toutefois, sans une infrastructure adéquate, les pays en développement ne pourraient effectuer des études statistiques et mettre en place leur système statistique. Il convient par conséquent de renforcer les capacités statistiques des pays en développement si l'on veut disposer de toutes les données requises pour établir les indicateurs du développement.

Notes

- ¹ *Le Guide des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (définitions, principes et source)* (publication des Nations Unies, à paraître).
- ² Selon les chiffres de 2002, sur le million de victimes du paludisme enregistrées dans le monde, 900 000 sont des enfants d'Afrique subsaharienne âgés de moins de 5 ans. Voir le « Rapport de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire de 1990 à 2003 ».
- ³ Bien que seules les femmes enceintes de 15 à 24 ans soient mentionnées dans l'intitulé de l'indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire pour le développement, le taux de prévalence du VIH chez les 15-24 ans a été officiellement recommandé pour le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux mondial et national. Il convient de noter que, faute de données, il n'a pas été possible, pour le rapport de 2003, d'établir des estimations concernant le taux de prévalence du VIH pour l'ensemble de ce groupe d'âge.
- ⁴ On ne dispose à ce jour d'aucune donnée relative à la prévalence du paludisme car on ne peut établir aucune estimation à partir du nombre de cas signalés (qui est bien en deçà de la réalité).
- ⁵ Étant donné qu'aucune définition concrète n'a été recommandée aux fins des enquêtes, le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement a imposé le terme de sources d'eau salubre meilleures, qui décrit les moyens d'approvisionnement en eau salubre répondant au critère d'efficacité.
- ⁶ Par proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement on entend le pourcentage d'habitants ayant accès à des installations qui évitent à l'homme, aux animaux et aux insectes d'entrer en contact avec les excréments uniques.

⁷ De même que pour les objectifs du Millénaire pour le développement, seul le nombre de sièges occupés dans la chambre unique ou dans la chambre basse sera pris en compte dans le calcul de l'indicateur pour effectuer des comparaisons à l'échelle internationale.
